

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 11 mai 2026 :

- Règlement 848-5 modifiant le Règlement établissant le programme Éco-Prêt visant le financement des travaux requis pour le remplacement et la mise aux normes des installations septiques (Ajout du financement pour les puits privés des clients de certains aqueduc et modalités de paiement des puisatiers)

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 848-5 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 12 MAI 2026.

Me Caroline Dion, notaire
Directrice des affaires juridiques et greffière